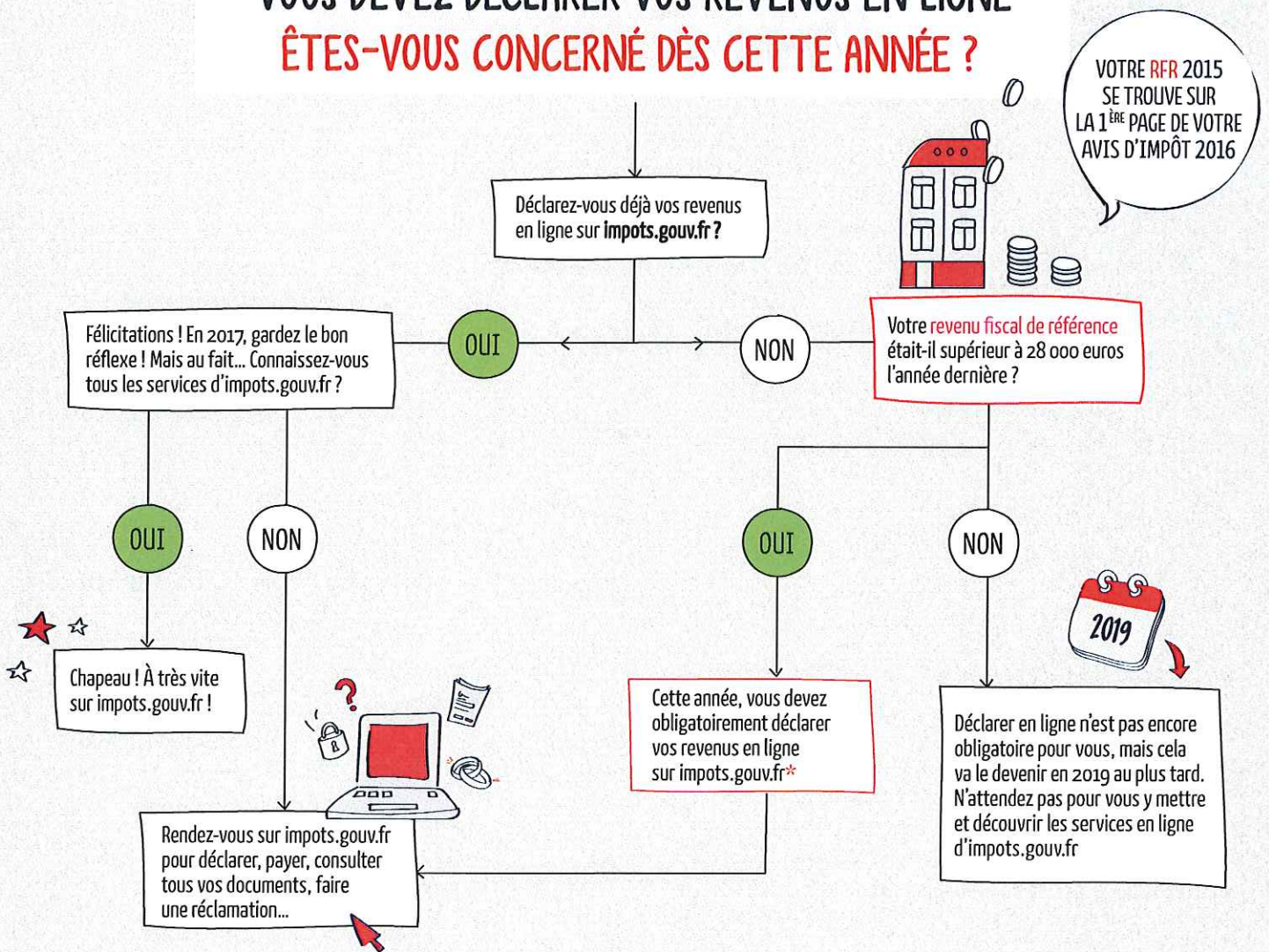




## VOUS DEVEZ DÉCLARER VOS REVENUS EN LIGNE ÊTES-VOUS CONCERNÉ DÈS CETTE ANNÉE ?



DÉCLARATION DE REVENUS EN LIGNE

L'impôt s'adapte à votre vie

[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)



\* Si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet. Toutefois, si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier.